



CHARTRE D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES

1. Utilisation des équipements technologiques : Tous les appareils et logiciels fournis par l'entreprise sont destinés à un usage professionnel. Les employés sont tenus de respecter l'usage prévu par les éditeurs de licences des logiciels et de ne pas installer de programmes non autorisés.

2. Sécurité : Les employés sont responsables de la protection des informations et des systèmes de l'entreprise. Ils doivent utiliser des mots de passe forts, les changer régulièrement, et ne jamais les partager.

3. Confidentialité : Les employés doivent respecter les règles de confidentialité et ne pas divulguer d'informations sensibles ou privées. Les informations confidentielles comprennent notamment les données client, les stratégies de l'entreprise, les informations financières et par principe toutes les données pouvant appartenir au capital social de l'entreprise.

4. Réseaux sociaux : Lors de l'utilisation des réseaux sociaux, les employés doivent se comporter de manière professionnelle, respecter la confidentialité des informations de l'entreprise et ne pas publier de contenus offensants ou inappropriés.

5. Télétravail : Pour les employés travaillant à distance, il est essentiel de maintenir un niveau élevé de sécurité informatique, d'éviter l'utilisation de réseaux Wi-Fi publics pour accéder à des informations de l'entreprise, et d'assurer la confidentialité des communications professionnelles.

6. Respect des lois : Les employés doivent respecter toutes les lois applicables en matière de droits d'auteur, de protection des données, et de diffamation lors de l'utilisation des technologies.

7. Violations : Toute violation de cette charte peut entraîner des mesures disciplinaires, selon les règles et processus usuels de l'entreprise.

Nom de la personne assurant l'adhésion de votre organisation à cette charte :

Fonction dans l'organisation :

.....

.....

Signature :

Lieu et date :